



Cinq questions à Jacques-André Schneider

Nous sommes ravis de poursuivre notre série d'interviews « Cinq questions au Conseil de fondation » avec Jacques-André Schneider, docteur en droit et expert indépendant.

En qualité d'observateur privilégié du monde de la prévoyance, quels sont aujourd'hui les défis majeurs auxquels les caisses de pension doivent faire face ? J'en vois trois.

Tout d'abord, s'agissant des prestations, il est nécessaire d'améliorer la prévoyance des personnes à temps partiel, en majorité les femmes, et à bas salaires par la suppression de la déduction de coordination. Ce pas se justifie d'autant plus qu'il y a une augmentation sensible du nombre d'assurés ne souhaitant plus travailler à 100 % et dont la couverture de prévoyance se réduira d'autant plus à long terme, si la déduction de coordination est maintenue.

Ensuite, s'agissant des placements, la nouvelle baisse des taux d'intérêt obligatoires suisses conduit à la recherche d'alternatives offrant soit un rendement (yield) suffisant conformément au principe de sécurité, soit une performance par des gains en capitaux forcément plus volatils.

Enfin, au plan de la gouvernance du 2^e pilier, de très nombreux assurés sont maintenant regroupés dans de grandes institutions de prévoyance collectives non rattachées à un employeur ou à des associations professionnelles. Il en résulte des défis importants tant en termes de niveau des prestations, de sécurité, de transparence et de frais qu'en matière de réduction des conflits d'intérêts.

Depuis un certain temps déjà, le peuple a refusé quasiment toutes les réformes liées à la prévoyance professionnelle ? Est-ce grave ?

16 % des assurés se retrouvent encore dans des plans de prévoyance limités au minimum obligatoire selon la LPP. Or, seule la couverture LPP était concernée par ces votations. Les rejets des projets de réforme ont eu pour effet de contraindre certains de ces plans à prélever des cotisations spécifiques pour garantir le financement des prestations minimales. En revanche, dans leur grande majorité, les assurés sont maintenant couverts par des plans prévoyance avec des cotisations, des prestations et une épargne vieillesse supérieures au minimum légal. Cela a permis la mise en œuvre de paramètres techniques plus réalistes, tenant compte de la longévité accrue et du bas niveau des taux sans risque, en particulier par des taux de conversion plus bas. Le résultat a été une relative baisse de la valeur nominale des expectatives de rentes dans la prévoyance plus étendue, ce qui explique largement – à mon sens – les rejets successifs des révisions. Paradoxalement, toutefois, l'épargne pour la retraite dans la prévoyance professionnelle a continuellement augmenté, y compris grâce à l'extension de la couverture de la prévoyance professionnelle plus étendue. Ainsi, les générations actuelles de retraités sont, en moyenne, les plus riches de l'histoire. Font exception, évidemment, les 15 % à 20 % des retraités devant recourir aux prestations complémentaires AVS, ce qui justifie notamment

Cette édition aborde les sujets suivants :

Cinq questions à Jacques-André Schneider	1
Fin de la discrimination fiscale: les fondations de placement et leurs investisseurs profitent de la révision de la loi sur la TVA	2
Les caisses de pension misent sur l'immobilier domestique	3
L'intérêt de structures collectives dédiées pour des institutions de prévoyance professionnelle de taille importante	5
Développement continu de notre reporting ESG	7
Divers	8
Calendrier 2025	8

la suppression de la déduction de coordination. Le défi futur de la pauvreté liée à l'âge viendra aussi peut-être des attentes forcément plus faibles de prestations de retraite induites par la renonciation au travail à 100 % par des couches plus larges de salariés.

La thématique de la durabilité, après avoir trisé les premières places au Juke-box, semble quelque peu lasser les responsables des institutions de prévoyance. Faut-il s'en inquiéter ?

Certes, des critiques souvent acerbes sont émises soit, par certains, envers les programmes ESG et de diversité (DEI – diversité, équité, inclusion) soit, par d'autres, envers le « greenwashing » et autres affirmations « progressistes » considérées superficielles et trompeuses. Il en résulte nécessairement une plus grande prudence, en tout cas déclarative, mais aussi le besoin de mieux cerner les enjeux réels et non-idéologiques en gardant à l'esprit, bien sûr, l'objectif de rendement.

Car la crise climatique et la perte de biodiversité ne sont certainement pas en train de se résorber. Il s'agit, au contraire, de risques majeurs dont la dimension économique reste évidente ce d'autant qu'ils conduisent également à de nouvelles opportunités.

Par ailleurs, les remous politiques illustrés par les courants populistes, de gauche ou de droite, ont un soubassement évident dans la précarité économique perçue ou subie par les catégories sociales moins privilégiées et relativement larges. Ces remous peuvent d'ailleurs conduire à des ruptures économiques. D'où l'importance de garder, en tant qu'investisseurs et entreprises, une sensibilité et de s'engager pour des solutions aux questions sociales contemporaines. Enfin, au plan de la gouvernance d'entreprise, le spectacle peu reluisant fourni par certains grands noms des entreprises de technologie, avec des conséquences négatives pour le cours de leurs actions, est un bon exemple

de l'importance de maintenir le cap en matière de gouvernance.

Tu as connu et tu sièges à de nombreux conseils de fondation. En quoi celui d'IST est-il différent des autres ?

Le Conseil d'IST me frappe par la représentation directe et majoritaire en son sein de caisses de pensions, privées et publiques, siégeant avec un professionnalisme avéré. C'est la confirmation qu'IST est au service exclusif des institutions de prévoyance en leur fournissant des moyens spécifiques en matière d'investissements.

Le temps est précieux, comment investis-tu le tiens dans tes moments libres ?

La famille, le sport, les lectures, la musique, le chant choral ainsi que la cuisine m'occupent et m'enchantent. J'exerce aussi quelques activités bénévoles et fais bien sûr des voyages. Mais flâner, rêver et ne rien faire d'autre est un aussi un passe-temps plus qu'enrichissant !

Fin de la discrimination fiscale : les fondations de placement et leurs investisseurs profitent de la révision de la loi sur la TVA

L'année 2025 a commencé avec de bonnes nouvelles pour les investisseurs des fondations de placement. La révision de la loi sur la TVA met fin à la discrimination fiscale qui existait depuis des décennies à l'égard des placements collectifs de capitaux. Les services de gestion fournis par des prestataires externes sont désormais exclus du champ d'application de la TVA. Cela concerne notamment les commissions des gestionnaires de fortune, les frais des banques dépositaires ainsi que les prestations de gestion en rapport avec des placements immobiliers directs et indirects.

Suite à cette modification de la loi, IST a examiné toutes les relations contractuelles pertinentes et informé les contreparties concernées de cette nouveauté. Les parties externes sont en principe elles aussi tenues de vérifier le traitement de leurs prestations en matière de TVA. Les deux parties s'assurent ainsi que les contrats sont conformes et qu'elles n'exigent ou ne paient pas des

taxes sur la valeur ajoutée trop élevées. Il en résulte une diminution des coûts pour la plupart des groupes de placements et, en fin de compte, une contribution positive au rendement net de nos investisseurs.

Jusqu'à ce que cette nouvelle pratique soit bien établie, des ambiguïtés et des divergences sont toujours possibles, comme pour toute nouvelle réglementation.

Il va de soi qu'IST assumera également sa responsabilité dans ces cas et demandera, si nécessaire, des éclaircissements auprès de l'Administration fédérale des contributions par le biais d'un ruling fiscal.

En tant que grande fondation de placement indépendante, IST salue cette modification de loi et l'égalité de traitement en matière de TVA par rapport aux placements collectifs de capitaux qu'elle apporte. Pour les institutions de prévoyance, il existe une incitation supplémentaire à investir dans la structure d'une fondation de placement, notamment pour répondre à la demande croissante de groupes de placements à investisseur unique dans les catégories « Immobilier » et « Placements alternatifs ».

Les caisses de pension misent sur l'immobilier domestique

Suite à la remarquable performance des marchés mondiaux en 2024, les institutions de prévoyance suisses traversent une période de réajustement stratégique de leur portefeuille. Pour ce qui concerne l'immobilier, ces ajustements s'opèrent via des investissements directs ou indirects, ces derniers présentant l'avantage considérable d'un rééquilibrage plus agile. Les chiffres du marché témoignent de cette dynamique avec éloquence : durant le seul premier trimestre 2025, une vingtaine d'augmentations de capital dans les fonds immobiliers et fondations de placement ont déjà été réalisées, mobilisant plus de 2 milliards de francs.

Croissance réjouissante pour IST IMMOBILIER RESIDENTIEL SUISSE (ISW)

ISW poursuit une stratégie de type Core/Core+ et une approche « buy and manage ». L'objectif est d'obtenir sur le long terme des revenus stables et conformes au marché grâce à une gestion active. Le premier apport en nature a été intégré avec succès dans le groupe de placements à l'automne 2024. La réouverture temporaire aux nouvelles souscriptions depuis octobre dernier a suscité un enthousiasme remarquable, générant 86 millions de francs de souscriptions en seulement trois mois – dépassant largement nos attentes et conduisant à une clôture anticipée de la période de souscription. Parallèlement, des acquisitions à Wald (ZH), Benglen (ZH) et Reinach (AG) ont propulsé la fortune totale du groupe de placements au-delà des 500 millions de francs, franchissant ainsi un jalon significatif dans notre trajectoire de croissance. L'élargissement de notre base d'investisseurs, qui compte désormais plus de 80 institutions de prévoyance, est particulièrement encourageant.

Six facteurs clés contribuent au succès du groupe de placements IST IMMOBILIER RESIDENTIEL SUISSE.

Gestion immobilière performante

Notre approche de gestion active des biens immobiliers vise un rendement des cash flows constant, fondement d'une stabilité à long terme. Cette philosophie s'aligne parfaitement avec la mission fondamentale des institutions de prévoyance qui est de garantir la fiabilité des prestations de prévoyance. L'année 2018 a marqué un tournant décisif avec l'internalisation de la gestion du groupe de placements qui a permis une réduction significative des coûts. L'évolution favorable des indicateurs clés du portefeuille explique largement le succès de notre récente levée de capitaux.

Pipeline prometteur

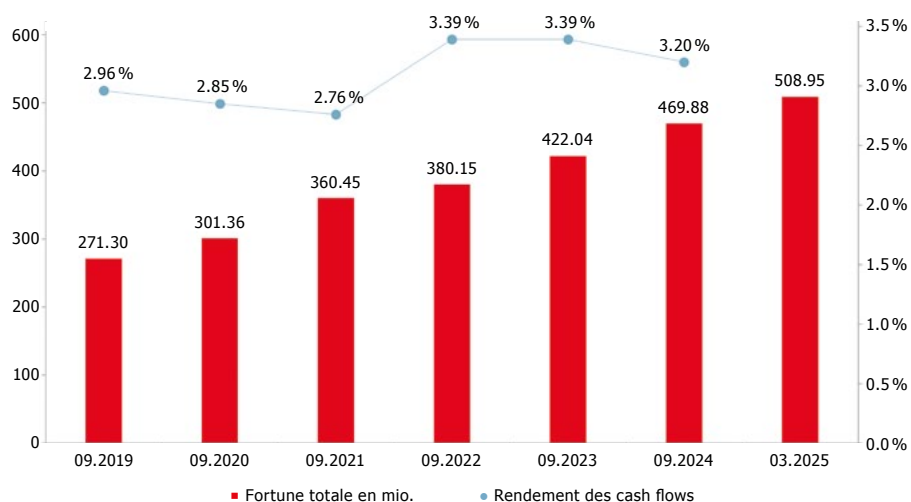
Les projets de construction actuellement en développement à Langenthal (BE) et Reinach (AG) jouent un rôle stratégique double : ils contribuent à la croissance du portefeuille tout en le rajeunissant et en renforçant son alignement avec notre stratégie de durabilité. Notre vision d'expansion se poursuit avec plusieurs autres projets de construction et acquisitions d'immeubles existants très bien situés, actuellement en phase de planification avancée ou d'évaluation approfondie.

Accent sur les immeubles résidentiels

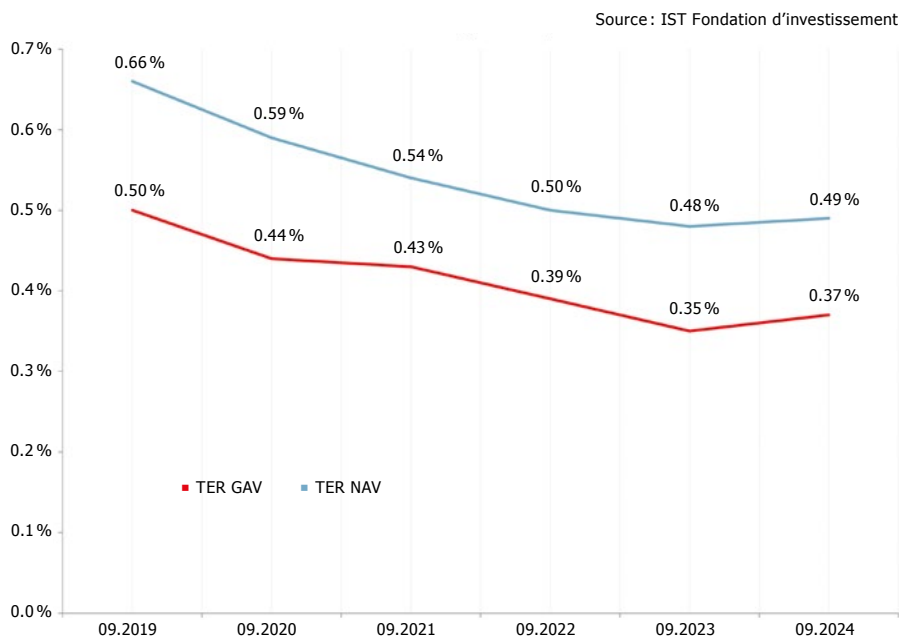
Les caisses de pension trouvent dans l'immobilier résidentiel suisse un secteur d'investissement particulièrement attractif. Cette tendance s'explique par une pénurie persistante de logements, alimentée par plusieurs facteurs : l'attrait croissant des centres urbains, l'intensification des flux migratoires et l'augmentation constante du nombre de petits ménages. Ces éléments maintiennent

Evolution de la fortune totale et rendement des cash flows

Source : IST Fondation d'investissement



Evolution du Total Expense Ratio



le taux de vacance des logements locatifs à un niveau historiquement bas, chutant à seulement 1,4 % en septembre 2024 après avoir culminé en 2020. Cette demande robuste génère une progression des loyers et renforce considérablement l'attractivité de l'immobilier résidentiel comme classe d'actifs. ISW, avec plus de 90 % d'allocation résidentielle, répond précisément à cette dynamique en privilégiant des logements alliant accessibilité financière et rendement optimal à travers l'ensemble de la Suisse alémanique. Notre stratégie d'acquisition est rigoureuse : nous nous concentrons exclusivement sur des biens situés dans des micro-localisations de premier ordre, garantissant ainsi une valeur durable.

Source : SVIT Suisse : Taux de vacance des appartements locatifs de 1,4 %; Wüest Partner : Logements vacants : dernières évolutions et chiffres clés

Réseau d'investisseurs solide et étendu

IST bénéficie d'un réseau remarquable comprenant plus de 400 institutions de prévoyance affiliées, constituant un vivier exceptionnel

d'investisseurs potentiels. Nos équipes réparties entre nos sites de Zurich et de Lausanne, assurent une proximité client optimale. Cette présence territoriale nous permet d'identifier avec précision les besoins d'investissement de nos partenaires – comme l'illustre parfaitement la clôture anticipée de notre récente fenêtre de souscription.

Notre crédibilité fait notre force

Notre approche se distingue par son refus de la croissance à tout prix. Notre stratégie d'investissement repose fondamentalement sur une vision à long terme, s'affranchissant délibérément des logiques court-termistes qui prévalent très souvent sur les marchés. En tant qu'organisation à but non lucratif et pionnière des fondations de placement indépendantes en Suisse, nous plaçons invariablement les intérêts de nos investisseurs au cœur de nos décisions. Cette philosophie nous permet d'honorer rigoureusement notre promesse de performance tout en évitant les conflits d'intérêts. Fort d'un héritage de près de 60 ans d'expertise, IST s'est imposée comme un partenaire de référence incon-

tournable dans l'univers de la prévoyance – socle essentiel pour garantir une trajectoire de croissance véritablement durable.

Saisir les opportunités

La tendance baissière continue du taux directeur en Suisse au cours de l'année écoulée a insufflé un nouveau dynamisme au marché immobilier domestique. Positionnés comme alternative stratégique aux obligations en francs suisses, les actifs immobiliers offrent désormais un profil rendement / risque nettement plus attractif. Ce contexte, conjugué à la performance remarquable des marchés boursiers, a créé un environnement particulièrement favorable aux augmentations de capital pour les fonds immobiliers et les fondations de placement.

Quelles sont les prochaines étapes ?

La combinaison des récentes acquisitions et de la dernière levée de capitaux nous a permis d'optimiser la structure financière en réduisant le financement externe, élargissant ainsi considérablement notre marge de manœuvre pour de futures opportunités d'acquisition. Parallèlement au développement de nos deux projets de construction majeurs, nous intensifions notre engagement environnemental à travers des investissements ciblés dans des initiatives durables à fort impact : expansion significative de notre infrastructure solaire et modernisation progressive des systèmes de chauffage traditionnels dans notre parc immobilier existant.

Fidèles à notre vision stratégique, nous poursuivons une trajectoire de croissance axée sur la qualité plutôt que sur le volume, en diversifiant méticuleusement notre base d'investisseurs tout en intégrant pleinement les multiples dimensions de la durabilité dans chacune de nos décisions d'investissement.

L'intérêt de structures collectives dédiées pour des institutions de prévoyance professionnelle de taille importante

1. Mise en perspective :

Depuis plusieurs décennies, les structures de placements collectifs de capitaux sous les formes les plus diverses (fonds de placements et sociétés d'investissement à capital fixe ou variable de droit suisse ou de droit étranger, fondations de placement, etc.) font partie de la pluralité des instruments de placement dans lesquels les institutions de prévoyance investissent pour avoir un accès professionnel et diversifié à différentes classes d'actifs (telles que les obligations, actions, placements immobiliers en Suisse ou à l'étranger et bien d'autres classes d'actifs). Toutefois, l'utilité des structures de placements collectifs de capitaux ne se limite pas à la seule situation des investissements collectifs ouverts à un nombre important d'investisseurs : en effet, ce type d'instrument juridique se prête aussi à la mise en place de structures dédiées pour un petit groupe d'institutions de prévoyance ou même une seule institution.

Le but du présent article est de mettre en lumière les enjeux et les opportunités associées à la mise sur place de structures collectives dédiées dans le domaine des investissements immobiliers en Suisse et dans les actifs privés (« private equity », dette privée, infrastructure, etc.). D'éventuels aspects fiscaux ne sont pas abordés et doivent faire l'objet de réflexions complémentaires.

2. Les avantages de la structure collective dédiée dans le domaine de l'immobilier et des actifs privés :

De manière synthétique, on peut considérer que la mise en place d'une structure collective dédiée permet de

répondre aux problématiques suivantes :

- Dans le domaine de l'immobilier suisse, elle permet d'abord de « pooler » les investissements lorsque deux ou plus ou plusieurs institutions de prévoyance associées au même employeur font des investissements directs dans le domaine immobilier. La plupart du temps, il y aura une grande institution de prévoyance et une ou plusieurs petites institutions (par exemple une caisse des cadres), ce qui signifiera qu'il sera difficile, voire impossible, de détenir les mêmes investissements et d'avoir le même degré de diversification dans toutes les institutions, alors que les placements immobiliers sont gérés par les mêmes équipes. Avec la mise en place d'une structure collective dédiée pour les institutions du même groupe, cet inconvénient est supprimé. Deuxièmement, il est possible d'avoir recours à l'emprunt (jusqu'à un tiers de la fortune du véhicule collectif), ce que la réglementation ne permet pas pour les investissements directs. Le recours à l'emprunt ne permet pas seulement d'augmenter le rendement lorsque le coût de l'emprunt est inférieur à celui des placements (ce qui a souvent été le cas ces dernières années), mais il permet aussi de procéder à des acquisitions ou des travaux (par exemple pour augmenter l'efficacité énergétique) sans devoir réaliser des investissements ou puiser les fonds requis dans d'autres catégories de placements.
- Dans le domaine des actifs privés, le recours à une structure dédiée vise surtout des objectifs de simplification opérationnelle, juridique et de meilleure lisibilité/gouvernance des

investissements. Les investissements privés sont devenus très populaires depuis une bonne décennie auprès des institutions de prévoyance, ceci du fait de leurs mérites avérés en termes de rendement et de diversification du portefeuille. Toutefois, ces avantages s'accompagnent d'une complexité dans la mise en œuvre des programmes d'investissement dont les responsables des institutions de prévoyance mesurent souvent les enjeux au fur et à mesure que le programme prend de l'ampleur. Qu'il s'agisse de la compréhension et parfois de la signature de prospectus de 100 pages et plus, du fait que les investissements se font parfois par des véhicules collectifs situés dans des juridictions « offshore », des appels de fonds qui se font de manière progressive ou du suivi de la performance avec des éléments de mesure qui diffèrent de ceux des actifs publics, les défis ne manquent pas et peuvent s'avérer un « casse-tête » et une vraie préoccupation de gouvernance pour les responsables de l'institution (équipes d'investissement et des risques, organes paritaires). La mise sur pied d'une structure collective dédiée qui emballage ces investissements et permet un meilleur suivi et une simplification du reporting répond donc à de vrais besoins pour de nombreuses institutions de prévoyance.

3. Les inconvénients de la structure collective dédiée :

La mise sur pied d'une structure collective dédiée comporte bien entendu aussi des inconvénients dont les deux principaux sont :

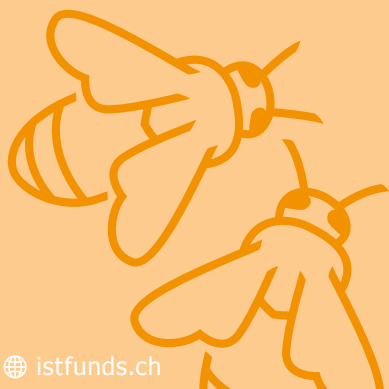
- les coûts associés à une structure collective dédiée : toute structure collective, qu'elle qu'en soit la nature, implique des coûts « de montage et d'entretien » qui rémunèrent les acteurs qui en assurent son fonctionnement. Comme il s'agit essentiellement d'un certain volume de travail lié à la mise sur pied et au suivi de la structure collective, ces coûts n'augmentent pas de manière proportionnelle à la hausse des actifs, raison pour laquelle une taille critique d'au moins CHF 50 à 100 millions permet de maintenir les coûts dans une proportion adaptée aux avantages visés ;
- le sentiment de perte de contrôle des investissements : il s'agit sans doute du handicap le plus important qui a jusqu'à présent limité l'essor de ces structures. En effet, les institutions de prévoyance sont responsables de leur stratégie de placement et de sa mise en œuvre ; en transférant la propriété juridique des actifs à une structure tierce, même si elles peuvent (selon les cas) être impliquées dans sa gouvernance, elles vont redouter de « perdre le contrôle » sur les investissements effectués. Nous pensons que ce risque est davantage psychologique que réel et qu'il peut être géré par différentes mesures

d'accompagnement au niveau de la structure collective, néanmoins il doit être reconnu et discuté avec les organes impliqués dans le suivi des investissements.

4. La fondation de placement et la vocation IST à offrir des structures collectives dédiées aux membres qui le souhaitent :

En tant que fondation de placement entièrement contrôlée par des institutions de prévoyance et qui ne poursuit pas un but lucratif, IST a placé la mise sur pied de segments dédiés de la fondation pour les institutions de prévoyance qui le désirent au même rang d'objectif stratégique que la création de segments ouverts à un grand nombre d'institutions de prévoyance. La vocation d'IST est en effet d'offrir les services qui répondent aux besoins de ses membres, peu importe qu'il s'agisse de solutions de placements d'investissement au plus grand nombre ou de mise à disposition de la plateforme IST et de ses compétences de suivi et d'outils informatiques qui permettent de suivre les placements effectués. Depuis l'entrée en vigueur de la réforme structurelle il y a plus de 10 ans, la structure fondation de placement a gagné en sécurité juridique avec l'Ordonnance sur les fondations de placement et le

dialogue efficace et professionnel avec l'autorité de surveillance. Pour les institutions de prévoyance, l'alignement des normes et de la surveillance entre une fondation de placement et une institution de prévoyance représente par ailleurs un atout important que la plupart des structures de placements collectifs ne peuvent pas offrir. Dans le cadre du choix d'une structure collective dédiée, l'option fondation de placement par le biais d'un segment dédié IST fait certainement partie des options qui méritent d'être attentivement considérées !



istfunds.ch



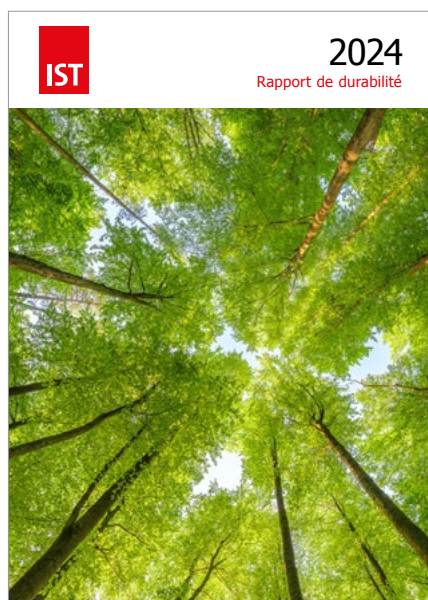
Lieu de partage pour caisses de pension.

Une plateforme de services flexible.
Participer aux décisions et atteindre des objectifs communs.
Profitez de notre savoir-faire.

**Votre partenaire compétent et indépendant.
Depuis 1967.**

Développement continu de notre reporting ESG

En 2024, nous avons passé en revue notre stratégie de durabilité. Une enquête menée auprès de nos investisseurs a confirmé l'importance d'un reporting ESG transparent. Dans ce contexte, nous avons publié fin mars la quatrième édition de notre rapport de durabilité. En outre, un rapport sur l'exercice des droits de vote en 2024 a été établi pour les actions suisses et étrangères et publié sur istfunds.ch.



Rapport de durabilité 2024 : continuité et développement du contenu

Dans notre rapport publié fin mars 2025, nous fournissons des informations pratiques et orientées vers les investisseurs sur les activités et les développements d'IST dans le domaine de la durabilité. La transparence des rapports, tant au niveau de l'entreprise que des produits, est un élément important de notre stratégie de durabilité.

Le rapport est disponible publiquement sur istfunds.ch/fr/Durabilite et fournit des informations détaillées sur les points forts de l'année écoulée :

- Un ensemble détaillé d'indicateurs ESG basé sur les données MSCI a été établi pour les placements traditionnels. Il inclut une comparaison avec l'année précédente et

s'appuie sur les recommandations de l'ASIP et les Swiss Climate Scores.

- Dans le cadre de l'examen de la stratégie, il a été décidé de se procurer les données ESG auprès de Bloomberg à partir de 2025. Le reporting pour les groupes de placements traditionnels est conforme aux exigences des Swiss Climate Scores et de l'ASIP. Il est prévu de publier ces rapports ESG sur le site internet à partir de mars 2025.

- Application de la méthodologie Real Investment Data Association (REIDA) recommandée par la CAFI pour nos groupes de placements immobiliers IST IMMOBILIER RESIDENTIEL SUISSE (ISW), IST IMMOBILIER FOCUS (ISF) et IST IMMO INVEST SUISSE (IIS) gérés à l'interne ; transparence maximale grâce à l'utilisation de valeurs mesurées pour les placements immobiliers directs ISW et ISF, consolidation des dernières données communiquées par les gestionnaires de fortune externes pour IIS.

- Publication de la production d'électricité à partir de sources d'énergie renouvelables et de l'empreinte carbone d'IST3 INFRASTRUCTURE GLOBAL, pour autant qu'elle soit communiquée par les gestionnaires externes.

- Des souscriptions pour un volume total d'EUR 105 millions ont été enregistrées pour le nouveau groupe de placements IST3 PRIVATE EQUITY 3 IMPACT lancé au 4^e trimestre 2022. A la fin du 3^e trimestre 2024, la fortune du fonds s'élevait



à EUR 25,7 millions. La clôture finale a eu lieu le 31 octobre 2024.

- Les résultats du sondage mené auprès des clients en 2024 confirment le bien-fondé de notre stratégie de durabilité.

Rapport d'engagement 2024 : résultats positifs et extension du dialogue thématique

En tant qu'investisseur actif, IST exerce depuis plusieurs années les droits d'actionnaire pour ses investisseurs, d'une part en exerçant les droits de vote, d'autre part en dialoguant avec des entreprises cotées dans le cadre d'un engagement collaboratif. Cet engagement vise à modifier les comportements dans le domaine ESG et nous le considérons comme une mesure plus importante que l'exclusion de ces entreprises de l'univers d'investissement.

L'engagement est considéré comme une approche ESG efficace, tout particulièrement pour les investissements sur le marché secondaire. Notre rapport d'engagement fournit des informations détaillées sur les activités et les changements positifs qui ont

pu être obtenus l'année dernière grâce à la collaboration avec Sustainalytics (istfunds.ch/fr/Durabilite). Nous avons mis l'accent sur le programme « Material Risk Engagement » (MRE) ainsi que sur l'engagement thématique « Sustainable Forests and Finance » (TE SFF) d'une durée de trois ans. Ce dernier s'est achevé comme prévu en septembre 2024 et les entreprises suivies ont été transférées dans le programme thématique « Biodiversity and Natural Capital ». IST participera également à ce programme. Voici quelques faits concernant nos engagements :

« Material Risk Engagement » (MRE)

- Pour **46 entreprises** dans lesquelles IST investit, des changements positifs, c'est-à-dire une **amélioration de la notation ESG**, ont pu être obtenus.
- Pour **17 entreprises** (comme l'année précédente), le dialogue d'engagement a entraîné des **changements positifs**, en ce sens que les notations ESG se sont améliorées et sont passées dans la catégorie « risque moyen ».
- Sustainalytics mène actuellement un dialogue actif avec 309 entreprises dans le cadre de ce programme, dont 137 dans lesquelles IST investit.
- Les principaux thèmes sont l'amélioration de la transparence, la

décarbonisation zéro net, la gouvernance ESG et la qualité/sécurité des produits.

Engagement thématique « Sustainable Forests and Finance » (TE SFF)

- **Changements positifs pour six des 22 entreprises** du programme. Le programme subséquent « Biodiversity and Natural Capital » engagé à partir de mi-2024 est déjà défini.
- IST investit dans 15 des 22 entreprises.
- Dans le cadre du programme de suivi « Biodiversity and Natural Capital », Sustainalytics dialogue avec 51 entreprises, dont 33 dans lesquelles IST investit.

Diverses

Manifestations

Les assemblées des investisseurs d'IST, IST2 et IST3 ont eu lieu le 30 janvier 2025 à Berthoud, dans les locaux d'Ypsomed Holding SA, que nous remercions chaleureusement. Deux exposés très intéressants sur l'entreprise et la fondation de prévoyance du personnel du groupe Ypsomed ont été suivis par une visite de l'unité d'entreprise Construction de machines-outils et du laboratoire. D'autres événements sont déjà prévus plus tard dans l'année, dont certains se dérouleront sous la forme d'événements hybrides ou de simples vidéoconférences. La liste actuelle des manifestations est publiée sur istfunds.ch.

Lancement d'IST ACTIONS SUISSES STRATEGIE DE DIVIDENDES (ASD)

Le groupe de placements ASD a été lancé à la mi-mars 2025. La stratégie d'investissement est complémentaire à notre gamme de produits existants dans le domaine des actions domestiques. Nous avons sélectionné Pictet AM en qualité de gérant sur les bases d'un historique de performance robuste et d'une équipe hautement professionnelle. Nous reviendrons plus en détail sur cette nouvelle stratégie dans notre publication IST Actuel de novembre prochain.

Clause de non-responsabilité

La documentation relative aux groupes de placements de la Fondation d'investissement IST n'a qu'un caractère informatif et ne constitue ni une recommandation d'achat, ni une incitation à souscrire des droits des groupes de placements qui y sont mentionnés. Les principes généraux de placement et les directives de placement édictées pour chaque groupe de placements peuvent être obtenus sur demande auprès de la Fondation d'investissement IST, Manessestrasse 87, 8045 Zurich ou téléchargés sur le site istfunds.ch. Veuillez lire attentivement cette documentation et prendre en considération les aspects liés aux risques. La valeur des placements et les produits sont susceptibles de diminuer. Les performances passées ne fournissent pas nécessairement une indication quant aux performances futures.



IST Actuel
Edition avril 2025

IST Investmentstiftung
Manessestrasse 87 | 8045 Zürich
Tel 044 455 37 00 | Fax 044 455 37 01
info@istfunds.ch | istfunds.ch

IST Fondation d'investissement
Avenue Ruchonnet 2 | 1003 Lausanne
Tél 021 311 90 56 | Fax 044 455 37 01
info@istfunds.ch | istfunds.ch

Calendrier 2025

26.08.2025 **IST ACTIONS SUISSES VALEURS COMPLEMENTAIRES»**
19.08.2025 **LES RENCONTRES DE LA RENTREE**, Neuchâtel
22.08.2025 **LES RENCONTRES DE LA RENTREE**, Sion
28.08.2025 **LES RENCONTRES DE LA RENTREE**, Fribourg
02.09.2025 **LES RENCONTRES DE LA RENTREE**, Lausanne
18.09.2025 **INCONTRI DI FINE ESTATE**, Lugano
09.10.2025 **RENCONTRE D'AUTOMNE**, Genève